

La Maison de Justice et du Droit de l'agglomération dijonnaise, implantée à Chenôte : un service public de la justice plus proche, plus accessible, plus compréhensible

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information :

Un greffier du Tribunal de Grande Instance de Dijon vous assure un accueil et une orientation juridique.

Des consultations juridiques gratuites vous sont proposées par des professionnels du droit.

Les victimes d'infractions pénales bénéficient, grâce à la présence de l'ADAVIP (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) d'un accueil et d'une écoute privilégiée, d'une information sur leurs droits, d'un accompagnement tout au long de la procédure.

Différentes associations sont à votre disposition pour vous écouter, vous soutenir et vous informer (MRAP, LICRA, Ligue des Droits de l'Homme, Solidarité Femmes, Althéa, CIDFF 21, ADIL).

Un lieu de règlement amiable des litiges :

Des conciliateurs de justice peuvent vous aider à obtenir une solution amiable aux litiges de nature civile (consommation, voisinage, logement...).

Un délégué du Médiateur de la République peut vous aider à résoudre vos différends avec l'administration.

Un lieu de nouvelles réponses à la délinquance :

Les conseillers d'insertion et de probation du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation sont chargés du suivi (insertion et probation) des personnes placées sous main de justice.

Les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont chargés de mettre en œuvre des mesures éducatives à l'égard des mineurs délinquants.

Un lieu d'information sur les métiers du droit :

Une documentation sur les métiers et les concours en rapport avec la justice et le droit est à votre disposition.

PLANNING DES INTERVENANTS AU SEIN DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT de l'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Accueil du public par un greffier du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h fermé le mercredi

Tél : 03.80.51.78.30 Fax : 03.80.52.90.83

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
9h – 12h	Ass. Départementale Aide Victimes d'Infraction Pénale Conciliateur de justice Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif	Délégué du Médiateur de la République Service pénitentiaire d'insertion et de probation Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif HALDE	FERMÉ	Délégué du Médiateur de la République Solidarité Femmes : 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez vous pris auprès de S. F. Notaires : 1er jeudi du mois ADIL : 1ère semaine du mois sans rendez vous Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif Médiation Familiale CAF: 1° jeudi du mois	Ass. Départementale Aide Victimes d'Infraction Pénale conciliateur de justice Avocats : 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif
12h – 14h					
14h - 18h	Conciliateur de justice Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif	Conciliateur de justice Huissier : 2 ^{ème} semaine du mois 14h – 15h Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif	FERMÉ	CIDFF21 : 14h – 17h sur RDV pris auprès du CIDFF (n° 4) Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif Conciliateur de justice	Association de contrôle judiciaire et socio-éducatif Avocats : 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois Conciliateur de justice

toutes ces permanences sont sur rendez-vous, sauf celle de l'ADIL.